Greffe
du Tribunal de Commerce de
Roubaix-Tourcoing
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SACO PARTNER SYSTEMES
42 rue du Maréchal Foch
59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

SACO PARTNER SYSTEMES
42 rue du Maréchal Foch
59100 ROUBAIX

Numéro RCS : Roubaix-Tourcoing B 383 313 459 <21941/1991B00702>

Pièces déposées le 12/08/2008 Numéro : 2804290
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23/05/2008 - Nomination de Directeur Général délégué

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

SA PARTNER SYSTEMES

Société anonyme au capital de 48 125 euros

42 rue du Maréchal Foch - 59100 ROUBAIX

RCS ROUBAIX – TOURCOING B 383 313 459

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2008

L'an deux mil huit,

le vingt-trois mai, à dix-huit heures,

les membres composant le conseil d'administration de la société **PARTNER SYSTEMES** dont le siège est à ROUBAIX, 42 rue du Maréchal Foch, se sont réunis au siège social sur convocation du président.

Sont présents :

M. Thierry RYDRYCH	Président directeur général,
M. José GOUTAS	Administrateur,
M. Laurent CHARLES	Administrateur.

M. le Président rappelle que le conseil est réuni à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination de directeurs généraux délégués.

M. le Président constate la présence de l'ensemble des administrateurs et déclare que le conseil peut valablement délibérer.

M. le directeur général indique qu'il souhaiterait être assisté de directeurs généraux délégués nommés pour une durée de 5 ans.

Après échanges de vues et toutes les explications et précisions ayant été fournies, le conseil prend les décisions suivantes adoptées chacune à l'unanimité :

PREMIERE DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de directeur général délégué :

Copie certifiée conforme

José GOUTAS pour une durée de 5 ans, son mandat venant à expiration avec la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels clos en 2012.

DEUXIEME DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer en qualité de directeur général délégué :

Laurent CHARLES pour une durée de 5 ans, son mandat venant à expiration avec la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels clos en 2012.

TROISIEME DECISION

Les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général (Art. L.225-56). Sur proposition du président, il est décidé que la décision du président directeur général est prépondérante.

QUATRIEME DECISION

La rémunération mensuelle de M. José GOUTAS est fixée à la somme de € 5 406.

Cette rémunération sera portée aux frais généraux de l'entreprise.

Il lui sera également alloué des remboursements de frais de déplacement ou de missions réceptions exposés par lui dans le cadre normal de l'activité de l'entreprise.

Il pourra, en outre, s'absenter cinq semaines dans l'année au titre des congés payés sans que sa rémunération ne soit réduite pour autant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures trente.

Le Président,

Thierry RYDRYCH

Les Administrateurs,

José GOUTAS

Laurent CHARLES

Copie certifiée conforme